

D OCUMENT D'ÉTUDES

EN 2002, L'INSERTION DES JEUNES DANS L'EMPLOI SE FAIT PLUS OU MOINS LENTEMENT SELON LES PAYS EUROPÉENS

Par

François BRUNET

N° 84
Octobre 2004

**Les documents d'études sont des documents de travail ;
à ce titre, ils n'engagent que leurs auteurs
et ne représentent pas la position de la DARES.**

L'auteur remercie les membres du groupe des auteurs du Bilan formation emploi pour leurs observations, spécialement Michèle Mansuy (Insee) qui a animé le groupe et Thomas Couppié (Céreq) pour ses conseils méthodologiques.



Ministère
des affaires sociales,
du travail
et de la solidarité

Synthèse

Pour étudier l'insertion dans l'emploi, il faut suivre les jeunes par cohortes de sortants du système éducatif, ceux qui sont sortis il y a un an, deux ans... et non par âge. Une cohorte est dite insérée quand son taux de chômage est égal au taux de chômage global. La source sur l'emploi en Europe, l'enquête sur les forces de travail, ne permet pas de faire directement un tel suivi, sauf en 2000 grâce à son module ad hoc sur la transition entre l'éducation initiale et la vie active.

Cette étude présente une méthode qui récupère l'information du module ad hoc 2000 pour constituer les autres années des cohortes de sortants du système éducatif. La méthode est appliquée aux quinze pays de l'Union Européenne avant l'élargissement du mois de mai 2004 pour les années 2001 et 2002 afin d'effectuer des comparaisons internationales.

Au sortir de leurs études, les jeunes européens sont deux fois plus au chômage que l'ensemble de la population européenne. Ceux qui ont fini leurs études initiales il y a huit ans le sont 1,2 fois. Ainsi huit ans après la fin des études, les jeunes européens ne sont toujours pas insérés dans l'emploi. En fait ils le sont dans quelques pays mais pas dans tous.

Le retournement de conjoncture entre 2001 et 2002 a rendu l'insertion des jeunes plus longue. Cependant le classement des pays selon la vitesse d'insertion entre ne varie guère depuis 1997. Aux Pays-Bas les jeunes s'insèrent très vite en trois ans alors qu'en Grèce ils mettent 14 ans. En France, ils mettent 11 ans. Le taux de chômage s'élève dans les trois pays respectivement à 3, 10 et 9%.

Il existe un lien entre la difficulté d'insertion des jeunes et le chômage global, les deux phénomènes s'influençant mutuellement. Sans pouvoir expliquer les écarts entre les pays, l'apprentissage est plus important dans les pays à insertion rapide. Une explication plus poussée nécessiterait de connaître les autres facteurs possibles : règles de fonctionnement du marché du travail, efficacité du système éducatif... Les jeunes européens s'insèrent d'autant plus vite qu'ils sont diplômés. La hausse du diplôme des femmes explique en partie leur meilleure insertion.

Table des matières

Synthèse	2
Introduction	4
<i>1. Une bonne définition des jeunes pour suivre l'insertion : la durée depuis la sortie du système éducatif et non pas l'âge</i>	5
2. Arriver à déterminer les jeunes européens qui ont terminé leurs études initiales depuis peu, en l'absence d'une information directe	6
<i>3. Après leurs études, les jeunes européens s'insèrent progressivement dans l'emploi</i>	8
4. L'insertion est plus longue quand la conjoncture est mauvaise	9
<i>5. Insertion rapide aux Pays-Bas, lente en Grèce et Italie</i>	10
6. Le classement par pays ne bouge guère depuis 1997 à part l'Espagne qui connaît une amélioration et la Belgique une détérioration.	13
<i>7. Évolution détaillée de l'insertion des jeunes pays par pays</i>	14
8. Le diplôme : accélérateur d'insertion	17
<i>9. L'écart entre les hommes et les femmes se réduit avec les jeunes générations</i>	18
Conclusion	19
Sources	20
Bibliographie	21
Annexe 1. Modèle d'âge de fin d'études initiales	22
Annexe 2 - Nomenclature internationale CITE et code des pays	25

Introduction

Faire en sorte que les jeunes arrivent à trouver un emploi le plus tôt possible après la fin de leurs études représente un enjeu majeur. Autrement les jeunes risquent de perdre pied parce que leurs diplômes et connaissances vont se déprécier, et leur confiance diminuer. Ils risquent alors de se décourager et de s'insérer très difficilement dans le marché du travail.

Les jeunes se trouvent en concurrence avec des personnes plus expérimentées, au chômage ou cherchant à changer d'emploi. D'après les recruteurs, les jeunes ont l'avantage de pouvoir s'adapter facilement (Richet-Mastain, Brunet, 2002). De plus, une entreprise peut vouloir investir et les former parce qu'elle peut compter les employer durablement et obtenir un important retour sur investissement (Jolivet, 2003). Seulement embaucher un jeune comporte un risque de se tromper sur ses capacités et sa productivité (Perrot, 1992). Ce risque diminue avec l'expérience professionnelle : nombre de débutants ne seront pas embauchés à cause d'un risque trop élevé. Il diminue également lorsque l'embauche est peu coûteuse ou le licenciement plus facile. D'autres facteurs peuvent jouer comme la démographie des actifs.

En période de mauvaise conjoncture, le marché du travail se fige (Tomasini, 2003) : les salariés changent moins d'emploi, peu d'emplois sont créés ; ce qui réduit les opportunités d'embauche et par conséquent la possibilité pour un jeune de trouver un emploi. L'insertion des jeunes se fait alors plus difficilement et devient un enjeu encore plus important.

En France, le chômage des jeunes est élevé depuis plus de vingt ans malgré les mesures de politique d'emploi en leur faveur, le débat public sur le sujet, et malgré la hausse des niveaux de formation, à l'exception des jeunes qui sortent du système éducatif sans diplôme : depuis 1994, 10% des jeunes en sortent sans diplôme (Minni, Poulet-Coulibando, 2003). En Europe, les jeunes sortants du système éducatif connaissent également un chômage supérieur à la moyenne nationale dans tous les pays. L'insertion des jeunes dans le marché du travail constitue donc un enjeu européen.

1. La bonne définition des jeunes pour suivre l'insertion : la durée depuis la sortie du système éducatif et non pas l'âge.

Ce n'est pas tant l'âge d'un candidat mais son expérience professionnelle qui compte pour un employeur. Pour analyser l'insertion des jeunes, l'année de fin d'études initiales est une information essentielle car elle permet de constituer des cohortes représentatives du niveau de formation des sortants du système éducatif et d'avoir une approximation de l'ancienneté sur le marché du travail en prenant la durée écoulée depuis la fin des études initiales. Approximation seulement car l'entrée sur le marché du travail et la sortie des études initiales ne coïncident pas toujours : par exemple quand un étudiant commence à travailler avant la fin de ses études ou quand une personne se consacre à sa famille quelques années avant de travailler. Cette approximation est validée par Minni, Brunet (2003) qui ont calculé une mesure plus proche de l'ancienneté sur le marché du travail qui ne changeait pas les résultats. Pour ce genre d'analyse, ces cohortes de sortants du système éducatif ont plus de sens que les générations par âge qui comprennent des personnes qui sont dans des situations très diverses par rapport au marché du travail : un jeune de 23 ans peut aussi bien être sorti du système éducatif à 16 ans sans aucun diplôme et travailler depuis sept ans, ou être en train de terminer des études supérieures sans n'avoir jamais travaillé.

En France, il est possible d'étudier l'insertion des jeunes chaque année à partir de l'enquête annuelle sur l'emploi qui contient bon nombre d'informations dont l'année de fin d'études initiales. Cette dernière ne fait malheureusement pas partie des informations recueillies par l'enquête européenne sur les forces de travail, hormis en 2000 dans son module ad hoc sur le passage de l'école à la vie active. A partir des enquêtes sur les forces de travail 1993-1997, donc avant que ce module existe, T. Couppié et M. Mansuy avaient calculé l'année de fin d'études initiale de manière théorique en fonction de l'âge, du niveau d'éducation et du pays de résidence (Couppié, Mansuy, 2000).

Pour cette étude nous avons reconstitué cette information en deux temps : détermination des personnes en études initiales, puis pour les personnes sorties du système éducatif calcul de l'ancienneté sur le marché du travail en utilisant l'information contenue dans le module ad hoc 2000.

2. Arriver à déterminer les jeunes européens qui ont terminé leurs études initiales depuis peu, en l'absence d'une information directe

Trois variables de l'enquête sur les forces de travail (EFT) permettent de déterminer quelles sont les personnes en cours d'études initiales¹ : la première variable ('a suivi une formation dans les quatre dernières semaines') révèle les personnes en formation sans distinguer les formations initiales et continues ; les deux autres ('objectif de cette formation' et 'type de formation suivie') permettent d'inférer une distinction. Si l'objectif de la formation est 'Éducation initiale ou formation visant à obtenir les qualifications pour un emploi (sauf mesure pour l'emploi)' alors la personne est classée en études initiales. Si l'objectif est 'formation professionnelle continue (sauf mesure pour l'emploi)' alors la personne est classée parmi les personnes qui ont fini leurs études. Si l'objectif est autre ou inconnu et si le type d'éducation est 'instruction en salle de classe éventuellement combinée avec de l'expérience professionnelle' alors la personne est classée en études initiales. Autrement la personne est classée parmi les personnes qui ont fini leurs études. Malgré son caractère légèrement approximatif, la méthode présente l'avantage d'être applicable tous les ans à partir de l'enquête sur les forces de travail (même sans le module ad hoc).

Cette méthode repose sur une hypothèse plutôt réaliste et présente un biais sans conséquence. L'hypothèse suppose que les personnes qui suivent une formation initiale mais qui ne l'ont pas suivie les quatre semaines précédant l'enquête (vacances...) sont rares, ou qu'elles déclarent quand même avoir suivi une formation. Elle est sans doute vraie car l'enquête ne se déroule pas au 3^{ème} trimestre (juillet, août) sauf en Italie. Le biais porte sur la variable 'a suivi une formation dans les quatre dernières semaines' : pour la Suède, la non-réponse n'est pas marginale en 2000, pour la France, il ne s'agit pas de formation suivie 'dans les quatre dernières semaines' mais de formation suivie 'actuellement'. Pour ces deux pays, cela implique sans doute que la méthode sélectionne moins de personnes 'en formation' qu'il le faudrait. Essentiellement les personnes qui ont suivi une formation courte, donc continue. Ce n'est pas grave car nous cherchons à repérer les personnes en formation initiale. De plus cette méthode donne de bons résultats pour la France parce que le taux d'étudiants parmi les français de 15-35 ans est de 30% en appliquant la méthode à l'EFT 2000, chiffre très proche de celui de l'enquête emploi 2000 (31%).

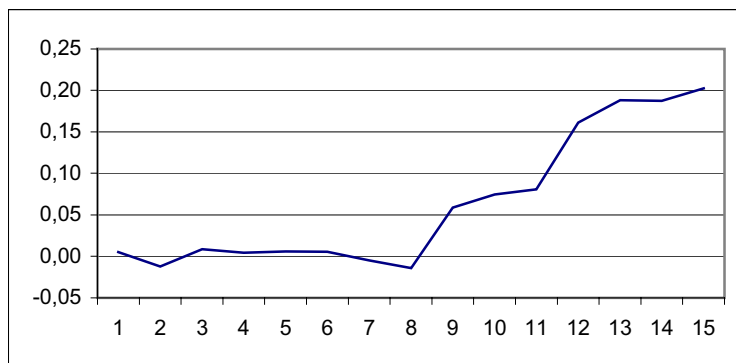
Pour chaque personne sortie du système éducatif, nous lui attribuons comme âge de fin d'études initiales l'âge médian de fin d'études initiales des personnes du module ad hoc 2000 qui ont les mêmes caractéristiques qu'elle : mêmes niveau d'éducation (diplôme le plus haut obtenu, professionnel ou non), pays de résidence, sexe et nationalité. Le choix de ces caractéristiques est expliqué dans l'annexe 1 sur le modèle. Pour quelques individus, il n'y a personne dans le module ad hoc 2000 qui a les mêmes caractéristiques qu'eux. Dans ce cas nous leur attribuons l'âge médian des personnes qui ont en partie les mêmes caractéristiques. Pour l'Allemagne, qui n'avait pas participé au module ad hoc 2000, deux variantes ont été testées : le modèle autrichien ou le modèle 'européen'. Les résultats sont peu différents et le modèle autrichien a été retenu car il présente des résultats plus

¹ Nous n'avons pas utilisé une quatrième variable, la date d'obtention du plus haut diplôme, car elle est mal renseignée dans plusieurs pays. Les conseils de T. Couppié (Céreq) ont permis d'élaborer la méthode présentée ici.

probants. Pour la Suède et le Danemark pour qui le modèle donnait de mauvais résultats en terme de cohortes de sortants, un modèle simplifié a été appliqué : les croisements sont le diplôme le plus haut obtenu, le pays de résidence et le sexe. Les personnes pour qui l'âge extrapolé de fin d'études initiales est supérieur à l'âge réel, soit moins de 1% des cas, sont éliminées de l'étude.

Le module ad hoc étant restreint aux personnes de moins de 35 ans, l'étude a analysé l'insertion dans l'emploi des personnes de moins de 35 ans et sorties il y a moins de dix ans du système éducatif. Nous limitons la durée d'observation de l'insertion à dix ans parce que au-delà nous considérons que cela dépasse « l'insertion » à proprement parler, même si dans certains pays dont la France les jeunes ne sont toujours pas insérés au bout de dix ans. Il y a un léger biais parce que nous excluons de l'étude les personnes de plus de 35 ans qui ont fini leurs études depuis moins de dix ans : nous excluons des personnes qui ont donc fini leurs études tard et sont hautement diplômées pour la plupart. Pour la France nous trouvons que ce biais est léger durant les huit premières années d'insertion en comparant le modèle appliqué à l'enquête emploi française d'un côté sur les moins de 35 ans et de l'autre sur toutes les personnes sans limite d'âge. Le biais est quasiment nul pour les cohortes sorties depuis moins de huit ans et augmente avec l'ancienneté pour les cohortes plus anciennes (graphique 1). Nous avons donc arrêté nos analyses à huit ans d'insertion sauf une pour laquelle nous avons tenu compte du biais.

Graphique 1 : Écart entre l'odds ratio du taux de chômage des jeunes par rapport au taux de chômage global calculé à partir du modèle appliqué sur les <35 ans avec celui appliqué sur l'ensemble de la population, selon l'ancienneté sur le marché du travail en année



Source : Insee, enquête emploi 2002

Note : L'odds ratio du taux r par rapport au taux s est égal à $[r / (1-r)] / [s / (1-s)]$.

Pour éviter de trop grands à-coups liés à des échantillons trop petits, les générations sont constituées par groupe de trois ans centrés sur la génération du milieu. Par exemple, quand il est question de la cohorte sortie il y a huit ans, il s'agit des générations sorties il y a sept, huit ou neuf ans. La cohorte sortie il y a un an est constitué des générations sorties il y a un an, il y a deux ans et l'année en cours. Ainsi grâce à cette méthode nous pouvons analyser l'insertion des jeunes européens dans l'emploi en 2002, jeunes d'après leur date de sortie du système éducatif, alors que cette information n'est pas disponible directement au niveau européen cette année-ci.

3. Après leurs études, les jeunes européens s'insèrent progressivement dans l'emploi

La présente étude s'intéresse à l'insertion des jeunes sur le marché du travail sous un seul aspect : un jeune est « inséré » quand il a un emploi quel qu'il soit à la date de l'enquête. Elle ne regarde pas l'insertion selon les dimensions de la qualité de l'emploi : salaire, stabilité de l'emploi, conditions de travail... Elle ne regarde pas non plus les jeunes qui sont inactifs. Elle s'intéresse principalement à la vitesse d'insertion des jeunes sur le marché du travail en comparant le chômage des jeunes selon leur ancienneté sur le marché du travail au chômage global tous âges confondus. La comparaison est faite à travers l'odds ratio² du taux de chômage des jeunes par rapport au taux de chômage global. Cet indicateur mesure le sur-chômage des jeunes par rapport à l'ensemble de la population. Quand il est égal à 1 (ou inférieur), cela signifie que les jeunes sont insérés puisque leur chômage est égal (ou inférieur) au chômage général.

Dans l'Union Européenne des quinze, en prenant les cohortes de sortants par année de sortie, la cohorte des jeunes qui ont fini leurs études initiales il y a un an est la moins bien insérée et au fur et à mesure que les générations prennent de l'ancienneté le sur-chômage se dégonfle progressivement. En 2002, les jeunes qui ont terminé leurs études il y a un an sont deux fois plus touchés par le chômage que l'ensemble des habitants de l'Union. Les jeunes qui sont sur le marché du travail depuis huit ans le sont 1,2 fois. En huit ans, la situation s'améliore donc mais l'insertion n'est toujours pas terminée.

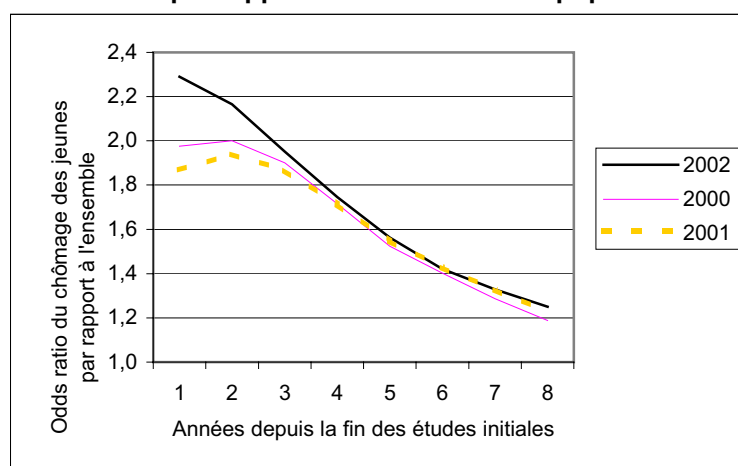
² L'odds ratio du taux r par rapport au taux s est égal à $[r / (1-r)] / [s / (1-s)]$.

Il n'est pas issu d'une analyse 'toutes choses égales par ailleurs', il est décomposé par sexe et par diplôme dans la suite du document.

4. L'insertion est plus longue quand la conjoncture est mauvaise

Quelle que soit la qualité de l'emploi, l'insertion dans l'emploi, se passe plus lentement pour les jeunes qui terminent leurs études initiales lors de périodes de conjoncture défavorable. En effet selon le critère de l'odds ratio, les jeunes de l'Union Européenne s'insèrent plus lentement dans le marché du travail en 2002 qu'en 2001, surtout lors de leurs premières années d'insertion (graphique 2). La hausse générale du chômage en est la première explication. Cependant la dégradation est très forte car les jeunes sortis depuis moins de trois ans connaissent un sur-chômage plus important en 2002 qu'en 2000 alors que le chômage n'a pas encore retrouvé le niveau de 2000 (tableau 1). La situation des jeunes réagit très fortement à la conjoncture, la réaction étant plus forte juste après le retournement de conjoncture qu'en fin de cycle.

Graphique 2 – Chômage relatif des jeunes sortants de formation initiale par année d'ancienneté par rapport à l'ensemble de la population européenne



Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, calculs de l'auteur

Champ : pays de l'Union Européenne des quinze

Lecture : En 2002, les jeunes ayant terminé il y a un an leurs études initiales connaissent un sur-chômage de 2,3 ; ceux les ayant terminées il y a deux ans connaissent un sur-chômage de 2,2. Il ne s'agit pas d'un suivi de cohortes sur huit années mais d'une comparaison entre huit générations de sortants.

Tableau 1 – Taux de chômage des jeunes et de l'ensemble de la population européenne

Ancienneté sur le marché du travail (MM3)	UE14	UE14	UE15
	2000	2001	2002
1 an	15,3%	12,8%	15,9%
2 ans	15,4%	13,2%	15,2%
3 ans	14,8%	12,8%	13,9%
4 ans	13,5%	11,9%	12,6%
5 ans	12,2%	10,8%	11,4%
6 ans	11,3%	10,1%	10,5%
7 ans	10,5%	9,5%	9,9%
8 ans	9,8%	8,8%	9,4%
9 ans	9,3%	8,3%	8,8%
10 ans	9,1%	8,0%	8,4%
Ensemble UE	8,4%	7,3%	7,6%

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, calculs de l'auteur

Note : UE14 est l'UE15 sans l'Irlande

5. Insertion rapide aux Pays-Bas, lente en Grèce et Italie

L'insertion ne se fait pas du tout à la même vitesse dans les quinze pays de l'Union Européenne. En 2002, le chômage des sortants de l'année par rapport au chômage global du pays se situe entre 1,2 au minimum (en Finlande) et 4 au maximum (en Grèce et Italie). En France il est proche de 3. En regardant ce qui se passe en 2002 pour les jeunes qui ont terminé leurs études huit ans auparavant, le sur-chômage se réduit partout : le rapport est de 0,8 au minimum (Pays-Bas et Finlande)³, 1,7 au maximum (en Italie et Grèce) et 1,1 en France. Il y a donc des pays dans lesquels les jeunes se sont insérés avant huit ans de présence sur le marché du travail et des pays dans lesquels l'insertion est loin d'être terminée après huit ans de présence.

Tableau 2 - Part du cumul éducation – emploi et du système d'éducation dual dans les pays européens

	Élèves et étudiants qui travaillent	Système dual (apprentissage...)	Ensemble
Allemagne (DE)	7	23	30
Autriche (AT)	7	27	34
Belgique (BE)	2	1	3
Danemark (DK)	42	16	58
Espagne (ES)	7	0	7
Finlande (FI)	18	0	18
France (FR)	6	2	8
Grèce (GR)	2	0	2
Irlande (IE)	8	1	9
Italie (IT)	5	0	5
Luxembourg (LU)	5	4	9
Pays Bas (NL)	32	1	33
Portugal (PT)	10	0	10
Royaume Uni (UK)	13	20	33
Suède (SE)	26	6	32

Source : Enquêtes sur les forces de travail, Eurostat : 1992-1997, calculs de Welters and Wolbers

Note : le mode de calcul de l'emploi BIT dans l'enquête française tend à sous-estimer la proportion d'étudiants qui travaillent. La catégorie 'système dual' recouvre des situations très hétérogènes, les formations en alternance ne peuvent pas être isolées proprement avec les enquêtes EFT. Elle comprend donc d'autres situations, particulièrement au Royaume-Uni.

Lecture : En Allemagne, en moyenne sur 1992-1997, 7% des élèves et étudiants travaillent durant leurs études sans être dans un système dual et 23% sont dans un système dual.

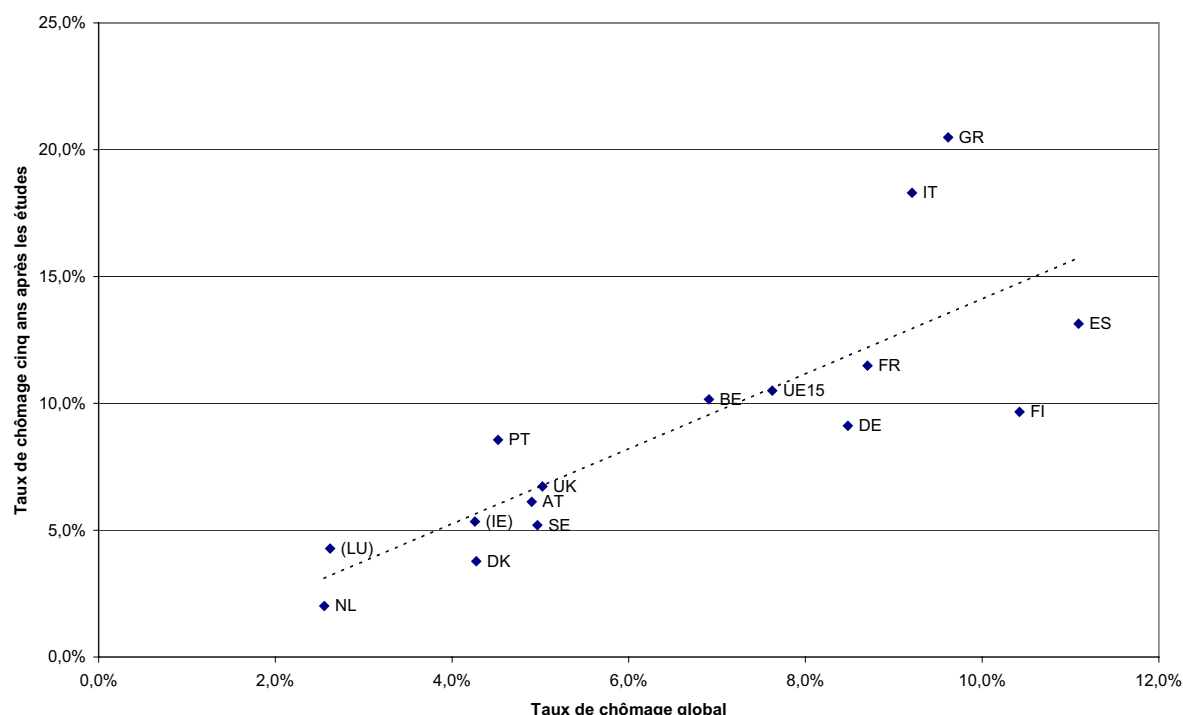
En 2002, les jeunes s'insèrent le plus rapidement dans les pays du Nord de l'Union ou ceux qui ont développé les systèmes d'éducation alternant des cours en classe et de l'apprentissage en entreprise (cf. tableau 2 sur l'importance de l'alternance par pays) : Pays-Bas, Finlande, Danemark, Allemagne, puis Autriche, Suède et sans doute Luxembourg⁴. Le lien apparent entre l'importance du système

³ 0,8 indique un « sous-chômage » par rapport à l'ensemble de la population. Comme une partie de la population connaît du sur-chômage (les moins anciens sur le marché du travail et aussi d'autres populations non étudiées dans le papier, les plus anciens par exemple), une autre partie connaît réciproquement un sous-chômage.

⁴ Les données sont fragiles pour le Luxembourg qui est le pays le moins peuplé (c'est pourquoi le pays apparaît entre parenthèse dans les illustrations). De même, les données sont moins précises pour les petits pays que pour les plus grands.

dual d'éducation et la vitesse d'insertion des jeunes n'est pas prouvé ici pas des modèles. Il peut s'expliquer par la théorie du risque : si l'apprentissage permet à moindre coût et sur longue durée de connaître les capacités, motivations et productivité d'un jeune, il diminue le risque par rapport à une embauche directe de ce même jeune. Il peut y avoir d'autres facteurs qui expliquent les différences entre les pays comme les salaires, les contreparties à l'embauche d'un débutant, place de l'intérim, embauches de débutant par le secteur public, rotation de la main-d'œuvre, performance de l'éducation nationale... Viennent ensuite l'Espagne, le Portugal, le Royaume-Uni et sans doute l'Irlande. Enfin suivent la Belgique, la France, la Grèce et l'Italie. Il faut cependant nuancer ce classement selon la vitesse d'insertion relative avec la situation générale du pays. En Finlande, le chômage des jeunes rejoint le chômage général très vite en trois ou quatre ans mais à un niveau plutôt élevé (10%). Au Portugal le taux de chômage des jeunes est inférieur à 10% dès la première année d'insertion mais il lui faut une dizaine d'année pour passer sous les 4,5%, valeur du taux de chômage national. Si on compare les taux de chômage des jeunes sortis du système éducatif cinq ans auparavant, le classement diffère légèrement : Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Suède, Irlande, Autriche, Royaume-Uni, Portugal, Allemagne, Finlande, Belgique, France, Espagne, Italie et Grèce. Cependant, ce classement reflète davantage la situation générale du chômage que la vitesse d'insertion des jeunes (graphique 3).

Graphique 3 : Chômage en Europe en 2002



Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, calculs de l'auteur

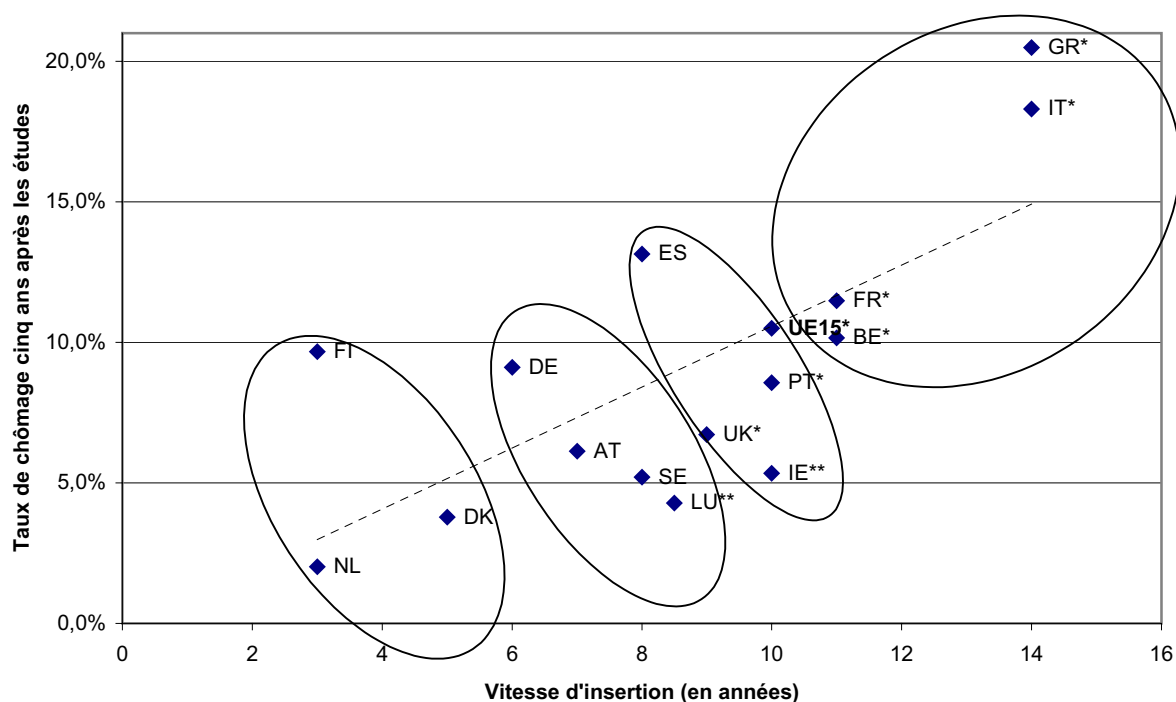
Note : Cf. annexe 2 pour la signification des codes pour les pays.

Le graphique 4 montre que la vitesse d'insertion et le niveau de chômage sont liés mais moins étroitement. En effet, l'Espagne et la Finlande se démarquent du lien en raison de la forte amélioration de leur marché du travail ces dernières années. Cependant le lien entre le chômage global d'un pays et la difficulté d'insertion existe et montre l'importance d'arriver à insérer les jeunes :

le lien doit jouer dans les deux sens. D'un côté un fort taux de chômage freine l'entrée des jeunes sur le marché du travail, de l'autre côté une difficile insertion des jeunes d'hier influence le chômage d'aujourd'hui.

A partir de ce graphique, en projetant les points sur la droite de régression, nous pouvons distinguer quatre groupes de pays très proches de ceux cités plus haut quand nous regardions uniquement la vitesse d'insertion : l'insertion est très rapide dans un marché du travail performant (au sens qu'il y a peu de jeunes chômeurs, relativement aux autres pays européens) ou assez performant aux Pays-Bas, au Danemark et en Finlande ; l'insertion est rapide dans un marché du travail assez performant en Allemagne, Autriche, Suède et sans doute Luxembourg⁵. L'insertion est lente dans un marché du travail performant ou assez rapide dans un marché du travail difficile pour le Portugal, le Royaume-Uni, sans doute l'Irlande⁶ et l'Espagne. Enfin l'insertion est très lente dans un marché du travail difficile pour la Belgique, la France, et surtout la Grèce et l'Italie. En France, les jeunes ne sont pas insérés au bout de huit ans et le seraient au bout de 11 ans. En Grèce et Italie, ils le seraient au bout de 14 ans seulement.

Graphique 4 : Insertion en 2002



* Zone géographique pour laquelle il a fallu estimer grossièrement la vitesse car au bout de huit ans, les jeunes n'étaient pas insérés. En effet, il y a un biais sur les résultats pour les cohortes les plus anciennes parce que l'étude se limite aux personnes de moins de 35 ans (cf. encadré sur le modèle et graphique A de cet encadré).

** Données peu fiables

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, calculs de l'auteur

Lecture : Les jeunes finlandais mettent trois ans à s'insérer dans l'emploi et le taux de chômage est de 9.7 % en Finlande.

⁵ Les données sont fragiles pour le Luxembourg qui est le pays le moins peuplé.

⁶ Les données sont peu fiables pour l'Irlande.

6. Le classement par pays ne bouge guère depuis 1997 à part l'Espagne qui connaît une amélioration et la Belgique une détérioration.

Le regroupement des pays par vitesse d'insertion résiste aux différences de conjonctures nationales et il faudra sans doute beaucoup d'années pour modifier les groupes. En effet le classement des pays ne varie guère entre 2000 et 2002 (tableau 3) : l'Espagne avance vers le peloton de tête, le Portugal dépasse le Royaume-Uni, l'Italie et la Grèce s'échangent la dernière place.

On retrouve également les résultats du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle qui portaient sur l'année 1997, sauf pour l'Espagne qui était moins bien placée ainsi que la Finlande et la Suède, alors que la Belgique était mieux placée ainsi que l'Autriche (Cedéfop, 2001).

Ainsi depuis 1997, c'est surtout l'Espagne qui se distingue avec une amélioration de l'insertion de ses jeunes, amélioration à relier à la très forte baisse du taux de chômage dans ce pays. Il en est de même en Finlande et Suède (tableau 4).

Tableau 3 : Classement des pays selon leur vitesse d'insertion entre 1997 et 2002

	NL	FI	DK	DE	AT	SE	ES	UK	PT	BE	FR	GR	IT
1997	1	3	2	3	3	8	10	7	8	6	11	12	13
2000	1	2	4	3	5	5	7	7	9	10	11	12	13
2001	1	2	3	3	5	5	7	9	8	9	11	13	12
2002	1	1	3	4	5	6	6	8	8	10	10	12	13

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, calculs de l'auteur et Cedéfop, 2001 pour l'année 1997

Note : Pas de comparaison possible pour le Luxembourg et l'Irlande

Tableau 4 : Taux de chômage entre 1997 et 2002

%	NL	FI	DK	DE	AT	SE	ES	UK	PT	BE	FR	GR	IT
1997	4,9	12,7	5,2	9,7	4,4	9,9	17,0	6,9	6,8	9,2	11,8	9,8	11,6
2002	2,7	9,1	4,6	8,7	4,3	4,9	11,3	5,1	5,1	7,3	8,8	10,0	9,0
Évolution 97-02 (Odds ratio)	54%	69%	88%	89%	98%	47%	62%	73%	74%	78%	72%	102%	75%

Source : Eurostat

Note : Odds ratio = $[taux\ chômage\ 2002 / (1 - taux\ chômage\ 2002)] / [taux\ chômage\ 1997 / (1 - taux\ chômage\ 1997)]$. Il permet de comparer des évolutions de taux. En effet, le taux de chômage a plus baissé en différence de point en Espagne (-5,7) qu'en Suède (-5,0) mais il a plus baissé en proportion en Suède (-51%) qu'en Espagne (-34%). Avec un odds ratio de 47%, la Suède est le pays qui a connu la plus forte réduction du taux de chômage.

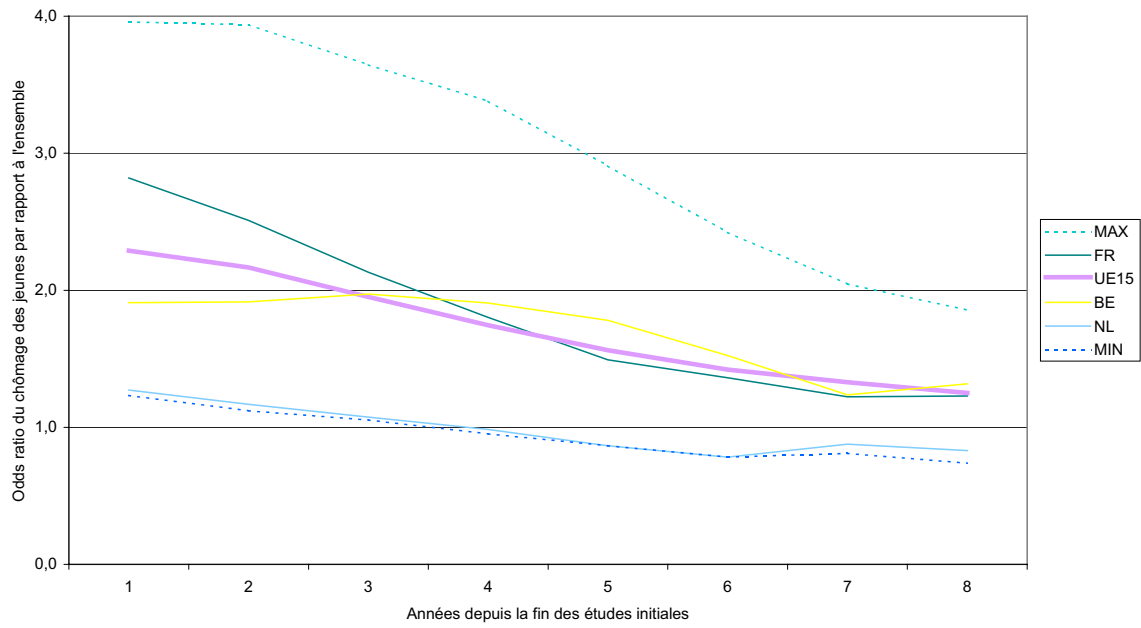
7. Évolution détaillée de l'insertion des jeunes pays par pays

En analysant l'insertion de chaque cohorte annuelle pays par pays, on retrouve que l'insertion augmente avec l'ancienneté sur le marché du travail quasiment tout le temps dans tous les pays de l'Union (graphiques 5). Parfois elle diminue pour un pays d'une cohorte à l'autre : cela peut révéler une cohorte qui est sortie une année de conjoncture défavorable, mais dans les petits pays cela peut provenir de la faible taille de l'échantillon à ce niveau de détail d'exploitation.

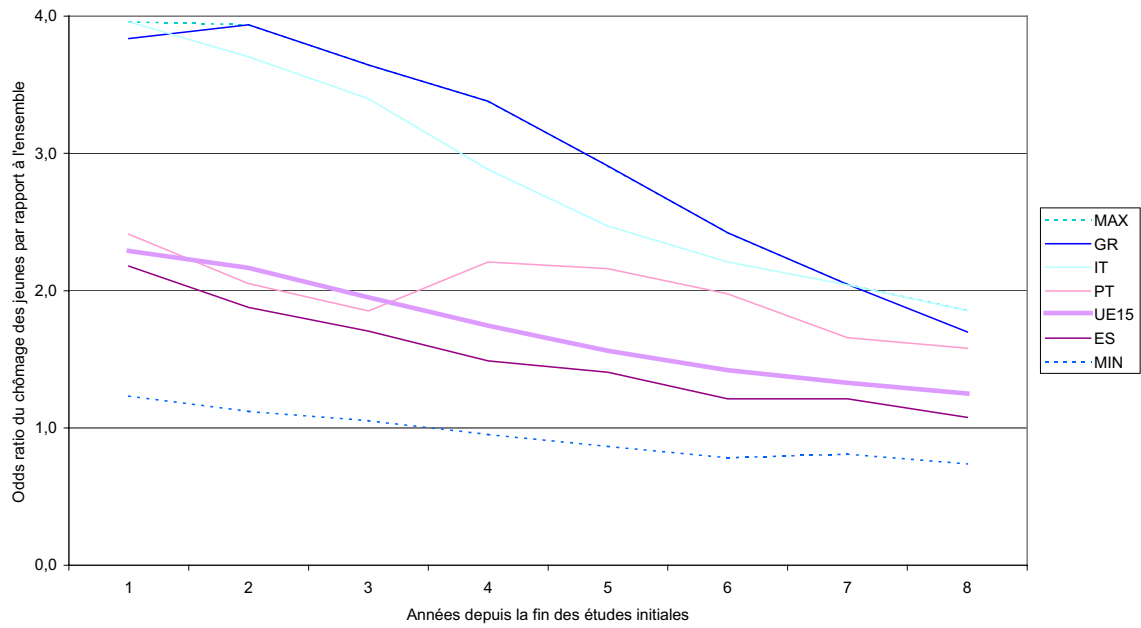
Quelle que soit l'ancienneté, les jeunes allemands s'insèrent mieux que les jeunes européens. Il en est de même pour les autres pays à insertion rapide. Les jeunes français et belges s'insèrent à la même vitesse que les jeunes européens. Pourtant la France et la Belgique sont dans les derniers pays selon notre classement : c'est que les pays encore derrière eux sont très loin derrière. Il s'agit de la Grèce et l'Italie. Deux pays ont des courbes particulières : les jeunes britanniques s'insèrent plus lentement que les jeunes européens au début puis les rejoignent ; pour les jeunes portugais c'est le contraire.

Graphiques 5 : Insertion selon l'ancienneté sur le marché du travail, pays par pays

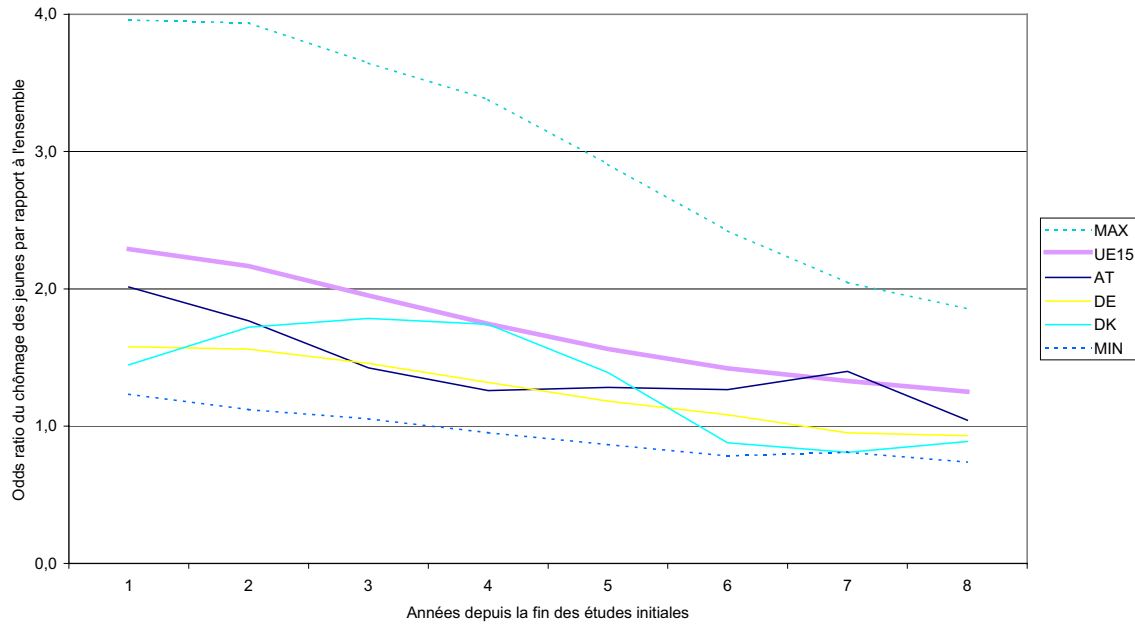
Insertion dans les pays en 2002



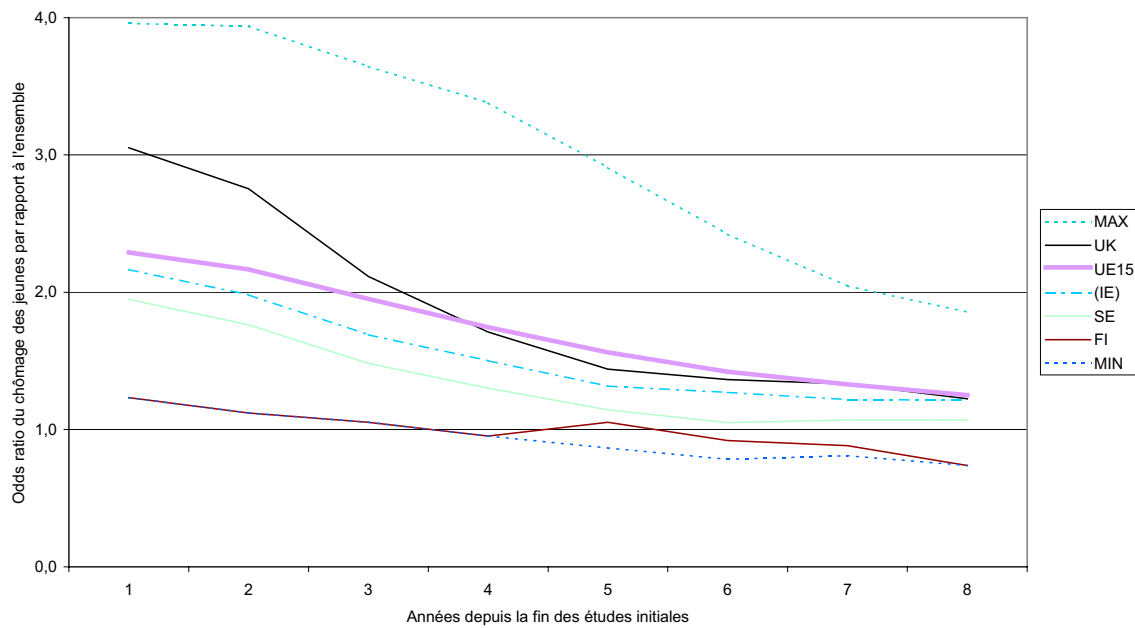
Insertion dans les pays en 2002



Insertion dans les pays en 2002



Insertion dans les pays en 2002



Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, calculs de l'auteur

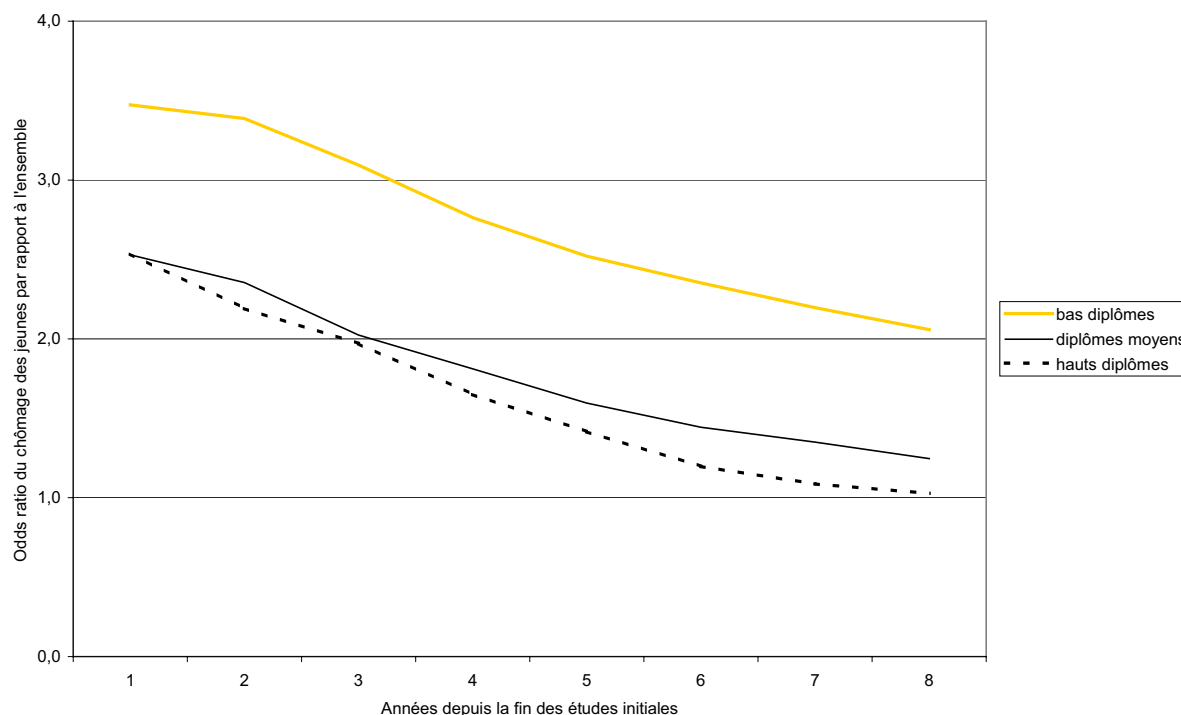
Lecture : En 2002, les jeunes français ayant terminé il y a un an leurs études initiales connaissent un sur-chômage de 2,8 ; ceux les ayant terminées il y a deux ans un sur-chômage de 2,5. Il ne s'agit pas d'un suivi de cohortes mais d'une comparaison entre différentes générations de sortants.

8. Le diplôme : accélérateur d'insertion

Le diplôme donne accès à l'emploi et protège du chômage. Tous âges confondus dans l'Union Européenne, en 2002, les non-diplômés (CITE 1 ou 2 d'après la classification internationale type de l'éducation, cf. annexe 2) chôment deux fois plus que l'ensemble des actifs.

A l'inverse les hauts diplômés (CITE 5 ou 6) chôment deux fois moins que l'ensemble des actifs. Le diplôme joue un rôle encore plus fort dans l'insertion des jeunes sortants en leur permettant de s'insérer bien et vite sur le marché du travail. Bien, car le chômage des sortants hauts diplômés est en dessous des 10% dès un an après la fin de leurs études, et en dessous de 5% cinq années plus tard. Vite car les hauts diplômés s'insèrent en sept ou huit ans et les autres diplômés (CITE 3 ou 4) en neuf ans probablement (au bout de huit ans ils sont presque insérés, graphique 6)⁷. Les jeunes non-diplômés ne sont toujours pas insérés au bout de huit ans : ils sont alors encore 2 fois plus touchés par le chômage que l'ensemble des non-diplômés. Et leur taux de chômage est toujours très élevé : 19%. Un argument complémentaire à la force du diplôme et hypothétique est que les non-diplômés les moins aptes à travailler ou à trouver du travail seraient exclus du marché et de façon de plus en plus sélective avec l'ancienneté sur le marché du travail : la sortie du chômage pour les non-diplômés ne serait pas toujours l'emploi mais aussi l'inactivité.

Graphique 6 : Insertion en Europe selon le diplôme en 2002



Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, calculs de l'auteur

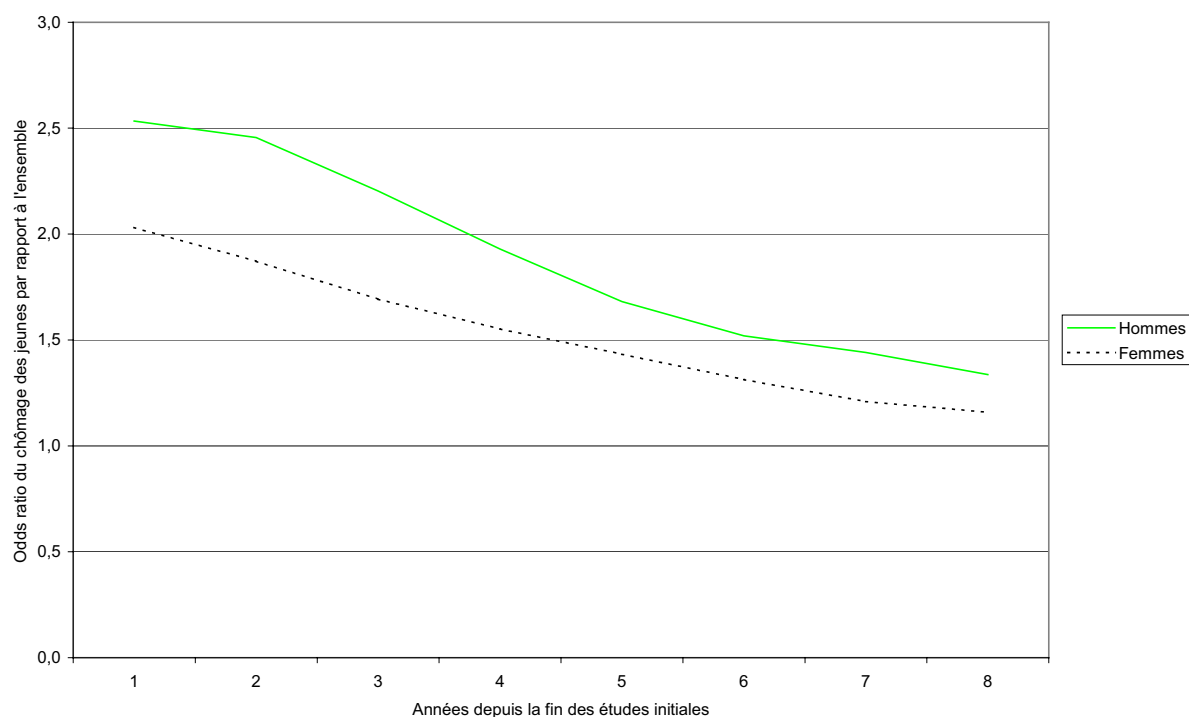
Lecture : En 2002, les jeunes non-diplômés ayant terminé il y a un an leurs études initiales connaissent un sur-chômage de 3,5 ; ceux les ayant terminées il y a deux ans un sur-chômage de 3,4. Il ne s'agit pas d'un suivi de cohortes mais d'une comparaison entre différentes générations de sortants.

⁷ La comparaison entre les générations selon le diplôme le plus haut obtenu est légèrement biaisée : plus une personne est ancienne sur le marché du travail, plus elle a de chance d'avoir augmenté sa qualification.

9. L'écart entre les hommes et les femmes se réduit avec les jeunes générations

Tous pays confondus le chômage des femmes européennes est supérieur à celui des hommes. Cependant les écarts se réduisent car pour les jeunes entrés sur le marché du travail depuis moins de quatre ans en 2002, les taux de chômage des femmes et des hommes sont très proches. Ce rattrapage et le plus haut niveau d'éducation des jeunes femmes font qu'elles s'insèrent plus vite que les hommes dans le marché du travail européen en 2002 d'après l'indicateur retenu (graphique 7). Ainsi le chômage touche « seulement » 2 fois plus les débutantes que l'ensemble des femmes contre 2,5 fois plus les hommes débutants que l'ensemble des hommes.

Graphique 7 : Insertion en Europe selon le sexe en 2002



Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, calculs de l'auteur

Lecture : En 2002, les jeunes femmes ayant terminé il y a un an leurs études initiales connaissent un sur-chômage de 2,0 par rapport à l'ensemble des femmes ; celles les ayant terminées il y a deux ans un sur-chômage de 1,9. Il ne s'agit pas d'un suivi de cohortes mais d'une comparaison entre différentes générations.

Conclusion

Grâce à la méthode exposée dans ce document, nous pouvons suivre chaque année l'insertion des jeunes ayant fini leurs études initiales depuis peu dans les pays de l'Union Européenne : à l'avenir dans les 25 pays y compris les dix entrés le 1^{er} mai 2004. Nous pourrions calculer des indicateurs d'insertion dans le cadre des Plans nationaux d'action pour l'emploi.

Les débutants connaissent des difficultés pour trouver un travail dans tous les pays européens. Puisque les jeunes s'insèrent plus ou moins lentement selon les pays et que les écarts perdurent, il serait intéressant de savoir pourquoi. La connaissance des règles de fonctionnement des marchés du travail nationaux (montant du salaire minimum, aides à l'embauche, apprentissage...) pourrait apporter une réponse. L'étude des systèmes éducatifs également : échecs scolaires, adéquation du système éducatif avec l'emploi... L'analyse des phénomènes démographiques aussi : Minni et Brunet (2003) ont trouvé que les pays où l'insertion est rapide sont ceux où l'activité des seniors et des femmes est forte. Il faut attendre plus d'années d'application de la méthode (2003 et suivantes) afin de pouvoir effectuer des études économétriques précises qui pourraient confirmer ou invalider le lien apparent entre l'importance de l'apprentissage et la vitesse d'insertion.

Insérer les jeunes en emploi est un enjeu majeur en Europe. Ne pas s'en préoccuper peut obturer durablement l'avenir de ceux qui ne trouvent pas d'emploi. En effet, il y a un lien entre les difficultés d'insertion et le niveau global du chômage. Pourquoi ? Dans quel sens est le lien : les jeunes ont du mal à s'insérer à cause d'un fort chômage global, ou à l'inverse il y aura du chômage demain parce que de nombreux jeunes n'arrivent pas à s'insérer aujourd'hui. La relation doit jouer dans les deux sens. Comme l'insertion des jeunes dépend de la conjoncture, on peut penser qu'à court terme c'est la première réponse. A long terme, la seconde doit jouer.

L'étude a suivi la vitesse d'insertion. Il faudrait aussi tenir compte de la qualité de l'insertion pour enrichir l'analyse. Par exemple étudier comme l'a fait A. Lopez (2004) la part des jeunes qui accèdent à une stabilisation de l'emploi.

Sources

Enquête sur les forces de travail (EFT)

Depuis 2000, l'enquête européenne sur les forces de travail est réalisée au printemps dans les 15 États membres de l'Union Européenne en application du règlement (CEE) n° 577/98 du Conseil du 9 mars 1998.

Une description détaillée des méthodes d'échantillonnage, des procédures d'ajustement, des définitions et du système de codification normalisé et utilisé pour l'enquête sur les forces de travail est présentée dans la publication « Labour Force Survey - Methods and definitions, 2001 ».

Les définitions s'appliquent à toutes les personnes âgées de 15 ans et plus et vivant dans des ménages privés ; elles sont conformes aux recommandations du Bureau international du travail.

Le module ad hoc 2000

Eurostat a réalisé en 2000 un module ad hoc à l'enquête sur les forces de travail (EFT) auprès de quatorze pays de l'Union Européenne, l'Allemagne n'y ayant pas participé. Ce module permet d'approfondir les comparaisons concernant l'insertion des jeunes sur le marché du travail dans les premières années suivant la fin de leurs études. Il a interrogé des personnes âgées de 15 à 35 ans, ayant terminé leurs études au cours des dix dernières années et déjà interrogées dans le cadre de l'EFT. Les données du module ont été recueillies le plus souvent par enquête, mais aussi à travers des registres de population (Danemark, Finlande, Suède).

Les données ne sont pas homogènes entre les divers pays : dans certains pays les personnes ayant achevé leurs études depuis 6 à 10 ans n'ont pas été interrogées (Finlande et le Royaume-Uni, comme pour les Pays-Bas et la Suède), dans d'autres c'est le cas des jeunes sortis depuis moins de 1 an (*tableau A*).

Tableau A : Taux de réponse et personnes interrogées selon les pays

Pays	Taux de non réponse (1)	Particularités concernant la durée depuis la fin des études
Autriche	5,7 %	-
Belgique	6,4 %	-
Danemark	3,2 %	Pas de durée inférieure à 22 mois ; peu de durées entre 9 et moins de 10 ans
Espagne	3,4 %	Peu de durées entre 9 et moins de 10 ans
Finlande	9,4 %	Peu de durées entre 5 et moins de 6 ans ; très peu entre 6 et moins de 10 ans
France	4,1 %	Peu de durées inférieures à 1 an
Grèce	0,6 %	Peu de durées inférieures à 1 an
Irlande	0,0 %	Pas de durée entre 9 et moins de 10 ans ; très peu entre 8 et moins de 9 ans
Italie	7,8 %	Pas de durée inférieure à 1 an ; très peu de durées entre 1 et moins de 2 ans
Pays-Bas	11 %	Pas de durée entre 5 et moins de 10 ans ; peu de durées entre 1 et moins de 2 ans
Portugal	2,5 %	Peu de durées entre 2 et moins de 3 ans
Suède	11,2 %	Pas de durée entre 6 et moins de 10 ans ; peu de durées entre 2 et moins de 3 ans
Royaume-Uni	42,0 %	Pas de durée entre 8 et moins de 10 ans ; peu de durées entre 5 et moins de 6 ans ; très peu de durées entre 6 et moins de 8 ans

(1) : pourcentage de personnes de 15 à 35 ans n'ayant pas répondu au module ad hoc.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail

Enquête Emploi

L'enquête annuelle sur l'emploi (Insee) a lieu chaque année en mars, sauf en 1999 où elle a eu lieu en janvier en raison du recensement. Environ 75 000 ménages ont répondu à l'enquête, soit quelque 150 000 personnes âgées de 15 ans ou plus. L'enquête couvre les seuls «ménages ordinaires», ce qui exclut la plupart des personnes vivant en foyer. L'enquête Emploi est la seule source française qui permet de mettre en œuvre la définition du chômage au sens du Bureau international du travail.

Bibliographie

Cedéfop (2001) « Transition entre le système éducatif et la vie active », *CEDEFOP reference series*, Direction générale de l'éducation et de la culture, Cedefop et Eurostat

Couppié T., Mansuy M. (2000) « La place des débutants sur les marchés du travail européens », *Bref-Cereq* n° 164, Centre d'études et de recherches sur les qualifications

Eurostat (2003), « Enquête sur les forces de travail - résultats 2002 », Eurostat

Eurostat (2002) « Evaluation and analyses of the LFS 2000 ad hoc module data on school-to-work transitions : indicator report », *Eurostat working paper*, 3/2002/E21.

Eurostat (2002) « Evaluation and analyses of the LFS 2000 ad hoc module data on school-to-work transitions : report on data quality and cross-country comparability », *Eurostat working paper*, 3/2002/E22.

Jolivet A. (2003) « Age et relation d'emploi : les mécanismes d'une sélection défavorable aux travailleurs plus âgés », revue d'économie politique n°1, Dalloz

Lopez A. (2004) « Les modes de stabilisation en emploi en début de vie active », Notes emploi formation n°8, Centre d'études et de recherches sur les qualifications

Minni C., Brunet F. (2003) « L'insertion dans l'emploi des jeunes européens : plus rapide au Nord qu'au Sud », *Premières Synthèses* n°07.2, Dares

Minni C., Poulet-Coulibando P. (2003) « Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes », *Premières Synthèses* n°07.1, Dares

OCDE (2001) « Insertion sociale et professionnelle à l'issue de la formation », in *Regards sur l'Éducation*

Perrot A. (1992) « Les nouvelles théories du marché du travail », La découverte

Richet-Mastain L., Brunet F. (2002) « L'âge des salariés jouent surtout à l'embauche », *Premières Synthèses* n°15.3, Dares

Tomasini M. (2003) « Depuis 10 ans, le turnover est en phase avec l'activité économique », *Premières Synthèses* n°38.1, Dares

Welters R., Wolbers M. (1999) : « Learning and working : double statuses in youth transitions within the European Union », *Mannheimer Zentrum für Europäische Sozialforschung working paper*,

Annexe 1. Modèle d'âge de fin d'études initiales

Pour les années autres que 2000, il faut modéliser l'âge de fin d'études initiales parce que cette information n'existe pas.

1. Les variables retenues dans le modèle

Il faut limiter le choix des variables à celles de l'enquête sur les forces de travail pour pouvoir appliquer le modèle chaque année. Nous avons donc exclu trois variables du module ad hoc 2000 qui auraient pu être très intéressantes : le domaine de formation, le diplôme des parents, ou le diplôme à la sortie des études. A la place de cette dernière, nous prenons le plus haut diplôme obtenu. Ces deux informations sont cohérentes dans 72% des cas, et diffèrent de un niveau de la nomenclature dans 20% des cas, et de deux niveaux ou plus dans les cas restants (8%).

Une régression de l'âge de fin d'études initiales indique que les variables les plus explicatives sont dans l'ordre décroissant le diplôme le plus haut obtenu, l'âge, le pays de résidence, puis loin derrière le jour de naissance après ou avant le jour de l'enquête, l'obtention ou non d'un diplôme professionnel, la nationalité, le sexe. Comme la variable à expliquer est plutôt discrète (l'âge de fin d'études initiale se situe entre 15 et 22 ans pour la plupart des européens), une régression linéaire généralisée (proc glm) classe les variables explicatives dans cet ordre mais donne des résidus non normaux. Une régression à modèle logit polytomique classe les variables explicatives dans le même ordre.

En faisant l'hypothèse que les jeunes ont le choix quant à l'année de leur fin d'études et font ce choix en maximisant leur utilité en fonction de leurs caractéristiques, nous avons régressé selon un modèle logit polytomique l'âge de fin d'études (adfe) en fonction des variables disponibles indépendantes suivantes : l'âge (age), le diplôme le plus haut obtenu (isced), le pays de résidence (country), jour de naissance après ou avant le jour de l'enquête (datenai), le sexe (sex), l'obtention ou non d'un diplôme professionnel (diplpro) et la nationalité (nat).

Les variables explicatives sont considérées comme étant qualitative sauf l'âge qui est quantitative. Le modèle est testé sur les personnes qui ont fini leurs études. La pondération utilisée permet de désagréger des groupes de personnes interrogées qui avaient été regroupées dans les fichiers que Eurostat avait fournis. Cela donne 89 458 personnes interrogées. La régression sert uniquement à connaître les variables qui expliquent le plus l'âge de fin d'étude. Elle ne sert pas à la modélisation qui impute les valeurs médianes des groupes d'individus du module ad hoc.

```
proc genmod data=finetud;
class country sex isced nat diplpro datenai; weight echan;
model adfe=age country sex isced nat diplpro datenai/dist=mult type1 type3 dscale;
```

The GENMOD Procedure

Model Information

Data Set	WORK.FINETUD
Distribution	Multinomial
Link Function	Cumulative Logit
Dependent Variable	adfe
Scale Weight Variable	echan
Observations Used	75626

Class Level Information

Class	Levels	Values
COUNTRY	13	AT BE DK ES FI FR GR IE IT NL PT SE UK
SEX	2	Female Male
isced	9	1 2 3 4 5 6 7 8 9
nat	5	Etr Nat No Non Oth
diplpro	2	0 1
datenai	2	1 2

LR Statistics For Type 1 Analysis

Source	Deviance	DF	ChiSquare	Pr > ChiSq
Intercepts	962088.701			
age	825957.543	1	68065.6	<.0001
COUNTRY	800117.249	12	12920.1	<.0001
SEX	799722.103	1	197.57	<.0001

isced	719181.430	8	40270.3	<.0001
nat	718944.213	3	118.61	<.0001
diplpro	718413.457	1	265.38	<.0001
datenai	715453.083	1	1480.19	<.0001
Type III Analysis of Effects				
			Wald	
Effect	DF	Chi-Square	Pr > ChiSq	
age	1	28200.7353	<.0001	
COUNTRY	12	8293.1328	<.0001	
SEX	1	6.4801	0.0109	
isced	8	38662.4630	<.0001	
nat	3	129.3486	<.0001	
diplpro	1	258.7636	<.0001	
datenai	1	1477.8201	<.0001	

Les coefficients du modèle ne sont pas donnés ici parce qu'ils n'interviennent pas dans la suite.

La variable d'âge a été éliminée parce qu'elle est liée à la variable à expliquer : l'âge de fin d'études est forcément inférieur à l'âge pour ceux qui ont terminé leurs études...⁸ L'idée était de prendre un effet 'génération'. Pour cela il aurait fallu avoir un deuxième point à quelques années de distance. Cependant étant donné que le modèle est appliqué sur des données 2001 et 2002, l'effet génération est limité. D'ailleurs dans l'enquête emploi, on ne voit pas d'effet génération entre 2000 et 2002 quant à l'âge de fin d'études par niveau d'éducation selon une nomenclature à six niveaux. C'est pour les CAP, BEP et niveaux équivalents que l'écart est le plus grand sans être significativement différent de zéro.

La variable 'jour de naissance avant ou après l'enquête' a été écartée car définit des croisements très fins et donc peu robustes, et surtout peut changer de signification selon les années d'enquête. Par exemple, en France l'enquête s'est déroulée en janvier en 1999 et en mars les autres années.

Les variables retenues sont donc : le pays de résidence, le diplôme le plus haut obtenu (d'après la nomenclature internationale CITE, cf. annexe 2), sexe, nationalité (deux modalités, étranger ou non, pour la plupart des pays ; trois modalités, national, européen, autre étranger, pour la France et l'Espagne), obtention d'un diplôme professionnel (oui ou non). L'obtention d'un diplôme professionnel a été conservée malgré un lien non nul avec le niveau d'éducation.

2. Calcul de l'âge de fin d'études médian pour des groupes de personnes du module ad hoc 2000

Nous regroupons les personnes du module ad hoc 2000 qui ont fini leurs études et dont l'âge de fin d'études issu du module ad hoc est connu précisément et 'cohérent' avec la réalité (supérieur à six ans par convention et inférieur à l'âge actuel) par croisement : diplôme le plus haut obtenu * pays * sexe * obtention d'un diplôme professionnel * nationalité. On calcule pour chaque groupe l'âge de fin d'études médian. En tout il y a 510 groupes pour 75 000 personnes interrogées. Dans 99% des cas, les groupes contiennent plus de 10 personnes interrogées.

3. Application du modèle

L'idée initiale était d'appliquer le modèle sur une décennie. Malheureusement, on ne peut guère aller en deçà de 1998 car l'enquête sur les forces de travail et la nomenclature des diplômes ont changé entre 1997 et 1998. Surtout les variables permettant de déterminer les personnes en cours d'études initiales ont été fortement modifiées. Elles sont mal renseignées en 1998 et 1999. Pour l'Irlande elles ne sont pas renseignées avant 2002 : nous n'avons donc pas de résultat pour ce pays ces années-là.

Nous pouvons donc appliquer le modèle en 2001 (sauf Irlande) et 2002 : ce qui consiste à affecter aux personnes sorties d'études initiales l'âge médian de fin d'études initiales du groupe dont elles ont les mêmes caractéristiques.

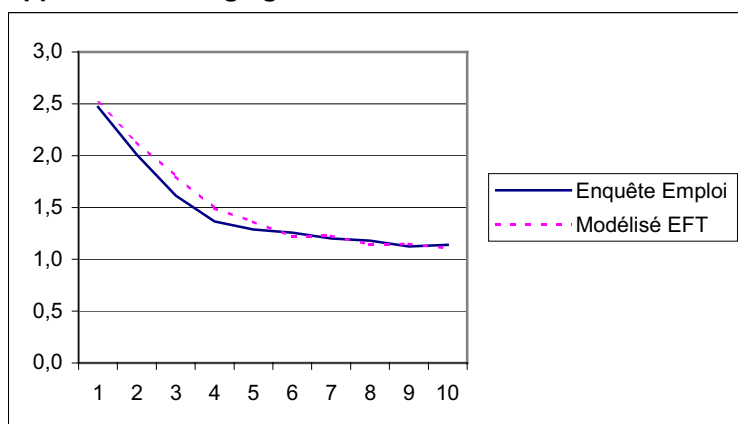
4. Validation du modèle

Un modèle parallèle a été construit à partir des moyennes au lieu des médianes : les résultats sont proches. Le modèle à partir des médianes est retenu car il est plus robuste et dépend moins d'une valeur aberrante.

⁸ Une piste d'amélioration consisterait à remplacer l'âge par des tranches d'âge.

Pour la France, la comparaison entre le taux de chômage par cohorte de sortants obtenu avec le modèle avec celui obtenu à partir de l'enquête emploi est satisfaisante. En 2002, les odds ratios sont très proches, un peu moins pour les personnes sorties il y a trois ans (graphique A).

Graphique A : Taux de chômage des jeunes par ancienneté sur le marché du travail par rapport au chômage global en France selon la source



Sources : Insee, Enquête emploi 2002 et Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2002

Pour les autres pays, une validation peut être faite en comparant les résultats issus du modèle sur l'EFT 2000 et ceux issus du module ad hoc 2000. Elle est délicate parce que les données du module ad hoc sont assises sur des échantillons plus petits et pour certains pays difficilement interprétables⁹ : au Luxembourg l'échantillon est trop petit pour avoir des résultats ; au Portugal, le rapport baisserait à 1,2 en trois ans puis remonterait à 1,7 à quatre ans et même sept ans ; en Autriche, le taux de chômage des jeunes serait moitié moindre que celui de la population à partir de deux ans d'ancienneté, en France les jeunes seraient insérés au bout de sept ans, aux Pays-Bas et en Finlande il n'y a des données que pour trois ou quatre cohortes. Pour l'Irlande, il n'y a pas de modélisation possible. Pour l'Allemagne, il n'y a pas eu de module ad hoc. Pour les sept pays restants (Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Italie, Suède et Royaume-Uni) les résultats sont proches (tableau B).

Tableau B - Classement des pays restants en faisant des hypothèses pour le Royaume-Uni :

	2000	DK	SE	ES	UK	BE	GR	IT
EFT (l'âge de fin d'études initiales est modélisé)		1	2	3	3	5	6	7
Module ad hoc (l'âge de fin d'études est connu)		1	2	4	5	3	6	7

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, calculs de l'auteur

⁹ Certains pays membres ont trouvé que le module ad hoc 2000 était mal passé (mal compris ?). Ceci peut expliquer qu'il est difficile d'utiliser les données du module telles quelles pour des études détaillées. Ainsi la modélisation proposée est un moyen de faire des études un peu plus fines malgré l'incertitude liée à toute modélisation. Cependant l'extrapolation par les médianes empêche de faire des études sur la dispersion.

Annexe 2 - Nomenclature internationale CITE et code des pays

Nomenclature internationale CITE

La nomenclature des *niveaux d'éducation* utilisée dans cette étude est celle établie par l'Unesco en 1997, la classification internationale type de l'éducation (CITE). Les niveaux de la CITE ont été agrégés en trois groupes : les diplômés du supérieur correspondant aux niveaux 5 et 6 de la CITE, les diplômés du deuxième cycle du secondaire correspondant aux niveaux 3 et 4 de la CITE (Baccalauréat, CAP, BEP et diplômes équivalents pour la France), et les niveaux inférieurs, correspondant aux niveaux 1 et 2 de la CITE (brevet, certificat d'études et non diplômés pour la France même s'il y a eu poursuite des études mais sans obtention d'un diplôme de niveau 3 ou 4).

CITE 0: éducation préprimaire, précédant l'enseignement primaire, facultative dans la plupart des pays. Les données se rapportent aux établissements à vocation pédagogique qui recrutent obligatoirement du personnel éducatif spécialisé.

CITE 1: enseignement primaire. Selon les pays, commence entre 4 et 7 ans et dure généralement 5 à 6 ans. C'est le début de l'apprentissage systématique de la lecture, de l'écriture et des mathématiques, ainsi que de la compréhension élémentaire d'autres sujets.

CITE 2: premier cycle de l'enseignement secondaire. Scolarité obligatoire dans tous les pays analysés. C'est un enseignement par matières. La fin du niveau coïncide généralement avec la fin de l'enseignement obligatoire à plein temps.

CITE 3: enseignement secondaire (deuxième cycle). Commence généralement à l'âge de 15 ou 16 ans, à la fin de l'enseignement obligatoire à plein temps. Enseignement encore plus par matières. Les professeurs doivent souvent être plus qualifiés qu'au niveau 2 de la CITE. L'enseignement peut être général ou préprofessionnel (deux types d'enseignement souvent combinés) ou professionnel. De nombreux programmes permettent d'accéder au niveau 5 de la CITE.

CITE 4: enseignement postsecondaire qui n'est pas supérieur. Ces programmes se situent du point de vue international à cheval entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement supérieur. Ils visent à élargir les connaissances des participants qui ont terminé un programme au niveau 3. Les programmes destinés à préparer les étudiants à entamer des études de niveau 5 et les programmes préparant à l'accès direct au marché du travail sont des exemples caractéristiques de ce niveau.

CITE 5: Premier cycle de l'enseignement supérieur (ne conduisant pas directement à un titre de chercheur de haut niveau), regroupant des programmes d'une durée minimale de deux ans, répartis dans les deux catégories suivantes:

- Type A: programmes fondés sur la théorie et/ou préparant à la recherche (histoire, philosophie, mathématiques, etc.) ou permettant d'accéder à des professions qui exigent de hautes compétences (médecine, dentisterie, architecture, etc.).

- Type B: programmes orientés vers la pratique/spécifiques à une profession donnée et principalement destinés à permettre aux participants d'acquérir les compétences pratiques et le savoir-faire nécessaires pour occuper un emploi dans une profession ou un métier particulier, dont l'achèvement avec succès conduit normalement à l'obtention d'un titre utilisable sur le marché du travail.

CITE 6 CE Deuxième cycle de l'enseignement supérieur, regroupant des programmes qui conduisent à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié (doctorat, par exemple) et qui sont consacrés à des études approfondies ainsi qu'à des travaux de recherche originaux, sans être fondés uniquement sur des cours.

Codes pays appliqués dans ce document :

BE (Belgique), DK (Danemark), DE (Allemagne), GR (Grèce), ES (Espagne), FR (France), IE (Irlande), IT (Italie), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), PT (Portugal), AT (Autriche), FI (Finlande), SE (Suède), UK (Royaume-Uni), EU15 (Union européenne)

- N° 1 *La négociation salariale de branche entre 1985 et 1993*, par Olivier BARRAT (DARES), septembre 1994.
- N° 2 *Créations et suppressions d'emplois en France. Une étude sur la période 1984-1992*, par S. LAGARDE (INSEE), E. MAURIN (DARES), C. TORELLI (INSEE), octobre 1994.
- N° 3 *L'impact du coût sur la substitution capital-travail*, par Ferhat MIHOUBI (DARES), novembre 1994.
- N° 4 *Éducation, expérience et salaire. Tendances et évolutions de long terme*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), novembre 1994.
- N° 5 *Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes FQP 1970, 1977, 1985 et 1993*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), décembre 1994.
- N° 6 *Perception et vécu des professions en relation avec la clientèle*, par Sabine GUYOT et Valérie PEZET (Institut pour l'amélioration des conditions de travail), déc. 1994.
- N° 7 *Collectifs, conflits et coopération dans l'entreprise*, par Thomas COUTROT (DARES), février 1995.
- N° 8 *Comparaison entre les établissements des PME des grandes entreprises à partir de l'enquête RÉPONSE*, par Anna MALAN (DARES) et Patrick ZOUARY (ISMA), septembre 1996.
- N° 9 *Le passage à une assiette valeur ajoutée pour les cotisations sociales : une approche sur données d'entreprises*, par Gilbert CETTE et Élisabeth KREMP (Banque de France), novembre 1996.
- N° 10 *Les rythmes de travail*, par Michel CÉZARD et Lydie VINK (DARES), décembre 1996.
- N° 11 *Le programme d'entretien auprès des 900 000 chômeurs de longue durée - Bilan d'évaluation*, par Marie RUAULT et René-Paul ARLANDIS (DARES), mars 1997.
- N° 12 *Créations et suppressions d'emplois et flux de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus*, par Marianne CHAMBAIN et Ferhat MIHOUBI (DARES), avril 1997.
- N° 13 *Quel est l'impact du commerce extérieur sur la productivité et l'emploi ? Une analyse comparée des cas de la France, de l'Allemagne et des États-Unis*, par Olivier CORTES et Sébastien JEAN (CEPII), mai 1997.
- N° 14 *Bilan statistique de la formation professionnelle en 1995-1996* - DARES, mai 1997.
- N° 15 *Les bas salaires en France 1983-1997*, par Pierre CONCIALDI (IRES) et Sophie PONTHEUX (DARES), octobre 1997.
- N° 16 *Les jeunes en difficulté à travers le réseau des missions locales et des PAIO entre 1994 et 1996 - Résultats du panel TERSUD de 1997*, DARES et DIJ, janvier 1998.
- N° 17 *L'impact macro-économique d'une politique de RTT : l'approche par les modèles macro-économiques*, DARES (Mission analyse économique), SEMEF-BDF, OFCE, janvier 1998.
- N° 18 *L'opinion des Français face au chômage dans les années 80-90*, par Jacques CAPDEVIELLE et Arlette FAUGERES (CEVIPOF), janv. 1998.
- N° 19 *Intéressement et salaires : Complémentarité ou substitution ?* par Sylvie MABILE, DARES, mars 1998.
- N° 20 *L'impact économique de l'immigration sur les pays et régions d'accueil : modèles et méthodes d'analyse*, par Hubert JAYET, Université des sciences et technologies de Lille I, avril 1998.
- N° 21 *Analyse structurelle des processus de création et de suppression d'emplois*, par Frédéric KARAMÉ et Ferhat MIHOUBI, DARES, juin 1998.
- N° 22 *Quelles place pour les femmes dans les dispositifs de la politique de l'emploi entre 1992 et 1996 ?*, par Franck PIOT, DARES, août 1998.
- N° 23 *Deux années d'application du dispositif d'incitation à la réduction collective du temps de travail*, par Lionel DOISNEAU, DARES, sept. 1998.
- N° 24 *Le programme « Nouveaux services-Emplois jeunes », d'octobre 1997 à octobre 1998*, par Françoise BOUYGARD, Marie-Christine COMBES, Didier GÉLOT, Carole KISSOUN, DARES, novembre 1998.
- N° 25 *Une croissance plus riche en emplois depuis le début de la décennie ? Une analyse en comparaison internationale*, par Sandrine DUCHÊNE et Alain JACQUOT, DARES et INSEE, mars 1999.
- N° 26 *Stratégies concurrentielles et comportements d'emploi dans les PME - Un état de la littérature*, par Philippe TROUVÉ, avril 1999.
- N° 27 *Effets sur les trajectoires des chômeurs d'un passage dans deux dispositifs de politique d'emploi (CES-SIFE), Rapport final pour la convention du 15/06/98 (n° 98020) passée entre le Gréquam et la Dares*, Christelle BARAILLER, mai 1999.
- N° 28 *Les inégalités salariales entre hommes et femmes dans les années 90*, par Dominique MEURS et Sophie PONTHEUX, ERMES- Paris II et DARES, juin 1999.
- N° 29 *Les allocataires du RMI et l'emploi*, par Dominique ARNOUT (Rapport de stage), juin 1999.
- N° 30 *Les stratégies des entreprises face à la réduction du temps de travail*, par Anne-Lise AUCOUTURIER, Thomas COUTROT (DARES) et Étienne DEBAUCHE (Université Paris X-Nanterre), septembre 1999.
- N° 31 *Le mandatement dans le cadre de la loi du 13 juin 1998*, par Christian DUFOUR, Adelheid HEGE, Catherine VINCENT et Mouna VIPREY (IRES), octobre 1999.
- N° 32 *L'effort financier des collectivités locales dans la lutte contre le chômage et pour l'aide à l'emploi*, par Jacques ABEN, Paul ALLIES, Mohammad-Saïd DARVICHE, Mohammed DJOULDEM, Muriel FROEHLICH, Luis DE LA TORRE, octobre 1999.
- N° 33 *La dynamique asymétrique des flux de création et de suppression d'emplois : une analyse pour la France et les États-Unis*, par Frédéric KARAMÉ (DARES), nov. 1999.
- N° 34 *Évaluation d'une mesure de politique pour l'emploi : la convention de conversion*, par Marc WEIBEL (rapport de stage), janvier 2000.
- N° 35 *Premières évaluations quantitatives des réductions collectives du temps de travail*, par Murielle FIOLE, Vladimir PASSERON et Muriel ROGER, janvier 2000.
- N° 36 *La durée annuelle et l'aménagement du temps de travail en 1994*, par Annie DELORT et Valérie LE CORRE, février 2000.
- N° 37 *Analyse des premiers accords conventionnés de passage à 35 heures - Étude monographique de 12 accords*, par Pierre BOISARD et Jérôme PELISSE, février 2000.
- N° 38 *Syndrome, miracle, modèle polder et autres spécificités néerlandaises : quels enseignements pour l'emploi en France ?*, par Sébastien JEAN (CEPII), août 2000.
- N° 39 *La mise en œuvre de la formation dans les contrats de qualification - Rapport final*, par Marie-Christine COMBES (GPI-MIS), octobre 2000.
- N° 40 *L'impact du développement des services sur les formes du travail et de l'emploi - Rapport final pour la Dares* -, par Christian du TERTRE et Pascal UGHETTO (IRIS-Université Paris-IX-Dauphine), novembre 2000.
- N° 41 *Le suivi du plan social par l'employeur au service de l'amélioration du processus décisionnel : l'apport de trois études de cas*, par Christophe CORNOLT, Yves MOULIN et Géraldine SCHMIDT (Université Nancy II), février 2001.
- N° 42 *L'impact des marchés financiers sur la gestion des ressources humaines : une enquête exploratoire auprès des grandes entreprises françaises*, par Sabine MONTAGNE et Catherine SAUVIAT (IRES), mars 2001.
- N° 43 *L'impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage (Convention d'étude Dares-Ires)*, par Hervé HUYGHUES DESPOINTES, Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZIRER, mars 2001.
- N° 44 *L'adaptation des marchés du travail à l'évolution des systèmes de retraite*, par Antoine BOMMIER, Thierry MAGNAC et Muriel ROGER, avril 2001.
- N° 45 *Étude de la démographie des organismes de formation continue*, par Isabelle BAUDEQUIN, Annie CHANUT, Alexandre MELIVA (DARES et CEREQ), juin 2001.
- N° 46 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite. Une approche par métiers*, par Agnès TOPIOL (DARES), juillet 2001.
- N° 47 *Prospective des métiers à l'horizon 2010 : une approche par familles d'activité professionnelles*, par Agnès TOPIOL (DARES), juin 2001.
- N° 48 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite*, juillet 2001.
- N° 49 *L'information statistique sur la participation des entreprises à la formation continue : état des lieux et évolutions possibles*, août 2001.
- N° 50 *Base de données des comptes sociaux des entreprises commerciales (fichiers DIANE). Panel DIANE/UNEDIC, période 1991-1999*, par Anne SAINT-MARTIN (DARES), janvier 2002.
- N° 51 *Dynamique des métiers et usage de l'informatique : une approche descriptive*, par Thomas COUTROT (DARES) et Jennifer SIROTEAU, février 2002.
- N° 52 *Licenciements et marchés financiers : les illégitimités de la convention financière*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- N° 53 *Mécanisme du plan de licenciement : déconstruction d'argumentaires économiques de projets de licenciements*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- N° 54 *À la recherche du temps gagné : des salariés face aux 35 heures*, par Jérôme PELISSE (CEE), mai 2002.
- N° 55 *La réduction du temps de travail en Lorraine : enjeux, négociations et pratiques des entreprises*, par Lionel JACQUOT (LASTES) et Nora SETTI (GREE), avril 2002.
- N° 56 *Principaux résultats de l'enquête RTT et modes de vie*, par Marc-Antoine ESTRADÉ et Dominique MEDA (DARES), mai 2002.
- N° 57 *Enquête passages : projets, attitudes, stratégies et accords liés à la généralisation des 35 heures - Guide méthodologique et analyse préliminaires*, par Mathieu BUNEL, juillet 2002.
- N° 58 *Cohésion sociale, emploi et compétitivité : éléments pour un débat*, par Rachel BEAUJOLIN-BELLET, Marc-Antoine ESTRADÉ, Jean-Yves KERBOUC'H, Tristan KLEIN, Frédéric LERAI, Dominique MEDA, Anne SAINT-MARTIN, Frédéric TRIMOUILLE (DARES), août 2002.
- N° 59 *La politique de l'emploi au prisme des territoires*, par Thierry BERTHET, Philippe CUNTIGH (CERVL-CEREQ) et Christophe GUITTON (DARES), septembre 2002.
- N° 60 *Comparaison internationales de durée et de productivité*, par Odile CHAGNY et Mireille BRUYERE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), sept. 2002.
- N° 61 *L'effet des 35 heures sur la durée du travail des salariés à temps partiel*, par Aline OLIVEIRA (ENSAE) et Valérie ULRICH (DARES), sept. 2002.
- N° 62 *Les effets du dispositif d'intéressement sur l'insertion au marché du travail des bénéficiaires de l'allocation chômage*, par Nadia ALIBAY et Arnaud LEFRANC (Université de Cergy-Pontoise), octobre 2002.
- N° 63 *Normes d'emploi et marché du travail dans les métiers liés aux technologies de l'information*, par Yannick FONDEUR et Catherine SAUVIAT (DARES), nov. 2002.
- N° 64 *Enquête « REPONSE » 1998 - Questionnaire « Représentants du personnel » - De la participation au conflit*, par Daniel FURJOT (DARES), déc. 2002.
- N° 65 *Développement et dialogue social - Les TPE face aux 35 heures*, par Pascal CHARPENTIER (CNAM) et Benoît LEPLEY (GIP-MIS), janvier 2003.
- N° 66 *La mobilité professionnelle et salariale des salariés âgés analysée à travers les DADS*, par Frédéric LAINÉ, mars 2003.
- N° 67 *Un indicateur régional d'évolution mensuelle d'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus*, par Magda TOMASINI, avril 2003.
- N° 68 *La réorganisation du travail et son impact sur les performances des entreprises industrielles : une analyse sur données françaises 1995-1999*, par Véronique JANOD et Anne Saint-Martin, avril 2003.
- N° 69 *Discrimination et emploi : revue de la littérature*, par Hélène GARNER-MOYER, mai 2003.

- N° 70 *Impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage - 2ème partie Espagne - Italie*, par Florence LEFRESNE (IRES) et Carole TUCHSZIRER (IRES), mai 2003.
- N° 71 *Souplesse et sécurité de l'emploi : Orientations d'études et de recherches à moyen terme*, coordination par Carole Yerochewski, juin 2003.
- N° 72 *Séries de données sur les mouvements de main-d'oeuvre 1996-2001*, par Lucile Richet-Mastain, juillet 2003.
- N° 73 *35 heures et mise en oeuvre des dispositifs de modulation/annualisation dans les enquêtes REPONSE et PASSAGES*, par Matthieu Bunel, août 2003
- N° 74 *Le licenciement pour motif personnel : une catégorie juridique aux contours flous et difficiles à cerner par les statistiques administratives*, par Maria-Teresa Pignoni et Patrick Zouary (Si2S), octobre 2003
- N° 75 *Plan national d'action pour l'emploi 2003. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail et Norbert Holcblat, octobre 2003.
- N° 76 *Les estimations mensuelles d'emploi salarié dans le secteur concurrentiel*, par Raphaël Cancé, octobre 2003.
- N° 77 *Les déterminants du jugement des salariés sur la RTT*, par Gilbert CETTE (CEDERS), Nicolas DROMEL (GREQAM) et Dominique Méda (DARES), novembre 2003.
- N° 78 *Trajectoires passées par un emploi à bas salaire. Une étude à partir du panel européen des ménages*, par Bertrand LHOMMEAU (DARES), novembre 2003.
- N° 79 *Evaluation des statistiques administratives sur les conflits du travail, par Delphine BROCHARD (MATISSE-CNRS)*, novembre 2003.
- N° 80 *Les disparités de rémunération entre hommes et femmes : la situation de quatre branches professionnelles*, par Fathi FAKHFAKH (Université Paris II - ERMES), Séverine LEMIERE (Université du Littoral - MATISSE), Marie-Pierre MERLATEAU (Université Paris II - ERMES) et Dominique MEURS (Université Paris II - ERMES), janvier 2004.
- N° 81 *Arbitrage entre flexibilité interne et flexibilité externe : une analyse empirique*, par Matthieu BUNEL (IREGE - Université de Savoie), mai 2004.
- N° 82 *Dossier Âge et emploi : synthèse des principales données sur l'emploi des seniors*, coordination Frédéric LERAIS et Pierre MARIONI, mai 2004.
- N° 83 *La contribution des femmes à la performance* : une revue de la littérature, par Sophie LANDRIEUX-KARTOCHIAN (Université Paris I - Panthéon Sorbonne, CERGORS, octobre 2004
- N° 84 *En 2002, l'insertion des jeunes dans l'emploi se fait plus ou moins lentement selon les pays européens*, par François BRUNET, octobre 2004.